

**SPF SANTÉ PUBLIQUE,
SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

Bruxelles, le 13 juin 2013.

**Direction générale Organisation
des établissements de soins**

**CONSEIL NATIONAL DES
ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS**

Section "Financement"

REF. : CNEH/D/AF/ 96-2(*)

**AVIS DE LA SECTION FINANCEMENT DU CNEH CONCERNANT
LES PRIORITÉS EN BESOINS BUDGÉTAIRES EN 2014.**

Au nom du président,
M. Peter Degadt


Le Secrétaire,
C. Decoster

(*) CET AVIS A ÉTÉ APPROUVÉ LORS DE LA RÉUNION DU 13/06/2013 ET RATIFIÉ LORS DU BUREAU À
CETTE MÊME DATE.

Le CNEH estime que la rédaction d'une liste (renouvelée) des besoins n'est pas opportune, étant donné la situation financière et économique actuelle. Cela ne signifie toutefois pas que les besoins qui ont été énumérés ces dernières années ont disparu ou qu'il y a été satisfait. Nous nous référons à la liste qui avait été établie en 2013 et donnant un aperçu des besoins dans notre secteur. Bien que ces besoins soient toujours d'actualité, nous entendons collaborer de manière constructive avec les autorités compétentes pour garantir à court et à long terme la santé financière du secteur hospitalier.

Nous partons du principe que les autres acteurs, tels que les syndicats du personnel, les syndicats des médecins et les mutualités adopteront également la même attitude responsable.

Nous nous limitons donc à une seule question particulièrement prioritaire.

L'étude MAHA de Belfius a montré que le Budget des moyens financier était confronté à un sous-financement structurel. Ces dernières années, les hôpitaux aigus ont connu un déficit annuel de 4 % en moyenne, soit 262 millions d'euros. Ce qui correspond à 4.245 ETP. Pour compenser ce sous-financement, l'hôpital doit dès lors faire appel à d'autres sources de financement telles que les retenues sur les honoraires des médecins ou les marges sur les produits pharmaceutiques. Ces dernières années toutefois, d'importantes économies ont aussi été réalisées ici. Les revenus des hôpitaux découlant de ces sources se sont dès lors fortement amenuisés. Pour un secteur où le résultat d'exploitation pour 2011 est calculé sur 1,1 % du chiffre d'affaires, ces économies ont un impact qu'il ne convient pas de sous-estimer.

Outre le sous-financement du Budget des moyens financiers et les économies antérieures, les hôpitaux sont également confrontés à des coûts en augmentation. Ainsi, l'instauration de la réglementation en matière de marchés publics, l'extension des applications ICT, les obligations croissantes en matière d'enregistrement et l'instauration d'accréditations conduiront inévitablement à une augmentation des coûts en raison du recrutement et de la formation nécessaires de collaborateurs compétents et des procédures complexes qui devront être suivies. De même, la mise en place de nouvelles normes plus rigoureuses (comme pour la pharmacie hospitalière) et l'augmentation générale de l'activité dans les hôpitaux entraînent des coûts supplémentaires. Par ailleurs, les coûts croissants du personnel (notamment en raison de l'ancienneté) ne sont que partiellement financés, voire ne le sont pas du tout.

En ce qui concerne des revenus, le gouvernement a supprimé les suppléments de chambres et les suppléments d'honoraires sur les chambres de deux personnes. Une mesure sociale qui est applaudie, mais dont la facture est en grande partie supportée par les hôpitaux et les médecins.

Étant donné l'augmentation des coûts, le sous-financement structurel du budget actuel et les efforts déjà consentis, nous estimons que les autorités ne peuvent imposer de nouvelles économies au secteur hospitalier, mais aussi qu'elles ne peuvent prendre de nouvelles mesures qui augmenteront les coûts tout en ne contribuant pas à améliorer la qualité pour le patient.

En ce qui concerne les engagements pris dans le passé, il nous paraît évident que des autorités responsables les financeront de manière correcte et ponctuelle. Les projets planifiés ou des mesures pour lesquelles les moyens étaient déjà prévus devront être accomplis.

Les projets en cours et les expérimentations doivent être évalués au terme d'une période fixée, suite à quoi il doit être décidé, en toute clarté, de procéder ou non à un financement structurel.

Le CNEH estime également que le système actuel de financement, dont il résulte que les déficits doivent être compensés dans le BMF, notamment par des retenues sur des honoraires, est dépassé. De même, il n'est plus acceptable que les déficits au niveau du financement du BMF ne cessent de s'accroître en raison des mesures successives d'économie sur les honoraires et la pharmacie. Nous sommes persuadés qu'une révision des différents systèmes de financement de tous les dispensateurs de soins, notamment par la mise en place d'un système davantage global et intégré pour les hôpitaux, donnera lieu à une utilisation plus rationnelle des moyens disponibles.

Le CNEH se réjouit dès lors de la décision gouvernementale, qui esquisse un plan par étapes en vue d'un nouveau financement. Il est disposé à y contribuer de manière constructive.

Le CNEH demande qu'il soit mis un terme à l'actuelle méthode de la "râpe à fromage" des épargnes et qu'une révision approfondie du système de financement soit entamée :

- **Ce renouvellement ne peut toutefois pas avoir une économie comme point de départ, mais doit garantir structurellement la qualité, l'accessibilité et le caractère abordable de nos soins de santé.**
- **Le CNEH demande de ne pas prendre de mesures qui ne feraient qu'accroître les coûts et qui ne contribueraient de surcroît pas à la qualité, à l'accessibilité et au caractère abordable des soins au patient.**
- **Des économies supplémentaires dans le secteur ne sont pas acceptables. Les mesures dans les secteurs des honoraires des médecins et de la pharmacie ont déjà fortement impacté les budgets des hôpitaux. Il ne fait aucun doute que ces mesures ont d'ores et déjà des répercussions négatives sur l'emploi dans le secteur. Des économies supplémentaires auront davantage de conséquences négatives sur l'emploi.**
- **Il convient de veiller à ce que l'hôpital reste un lieu de travail satisfaisant pour tous les prestataires de soins, médecins compris. Dans le cadre de la réforme du système de financement, l'attention requise doit dès lors aussi être portée à la politique en matière de RH et à l'intégration.**
- **Une nouvelle méthode de financement nous semble être la méthode la plus indiquée pour pouvoir apporter une réponse aux futurs défis financiers du secteur. Le CNEH est disposé à y apporter sa pleine collaboration.**
